

ÉGLISE ET ÉTAT : POUR UN BINÔME AU SERVICE DU BIEN COMMUN

Alain NZADI-a-
NZADI, Jésuite.
Directeur du
CEPAS et
Rédacteur en Chef
de *Congo-Afrique*.
nzadialain@
gmail.com

Le mois de juin est généralement l'occasion pour *Congo-Afrique* de sortir son numéro triple (juin-juillet-août). Cette année, la majorité des articles de cette livraison reprennent les conférences des dernières Journées Sociales organisées au Centre d'Études pour l'Action Sociale (CEPAS), du 5 au 7 mars 2016, sur une des questions épineuses du paysage (politique) africain : les rapports entre l'Église (les églises) et l'état dans la promotion du bien commun. L'Église et l'État peuvent-ils constituer un binôme gagnant dans la promotion du bien commun ? Ou bien doit-on se résigner au spectacle parfois décourageant des relations suspicieuses entre ces deux entités, dans bon nombre de pays africains ?

Si l'on considère, avec Teofilo Cabestrero¹, que l'action politique a deux dimensions internes, d'une part, en tant que véhicule d'un certain nombre de valeurs de société et, d'autre part, un choix dans un rapport de forces inhérent à la vie en société, il faut bien reconnaître qu'elle est, par conséquent, porteuse de germes dilemmatiques, lorsque l'Église doit l'emprunter, fût-ce pour atteindre des fins aussi louables que le bien commun.

En effet, jetant un regard critique sur la tentative politique de certains prêtres nicaraguayens au Gouvernement des sandinistes, Cabestrero met clairement à nu ce dilemme dans lequel se trouverait vite confrontée l'Église sur le terrain politique : elle serait, bien malgré elle, partagée entre l'utopie d'une nouvelle société fondée sur des valeurs effectivement vitales, et l'implacabilité de certains rapports de force appelant des choix contradictoires².

1 Teofilo Cabestrero, *Des prêtres au Gouvernement. L'expérience du Nicaragua*, (introduction de Charles Antoine), Paris, Karthala, 1983, pp. 8-9.

2 Cf. Teofilo CABESTRERO, Ibidem.

Est-ce reconnaître par cette assertion que l'Église est congénitalement disqualifiée dans la promotion du bien commun qui est supposée être au cœur de tout pouvoir (politique), comme le démontre Lohata Tambwe dans la conférence inaugurale consacrée à la « politique comme gestion de la chose publique visant le bien commun » ?

La démarche que tentent de suivre toutes les conférences des Journées Sociales du CEPAS, édition 2016, est celle de montrer le bien-fondé de la conjonction des efforts entre l'Église et l'État dans la poursuite et dans la promotion du bien commun. La « matière première » étant la même, en l'occurrence les citoyens (pour l'État)/ les fidèles (pour l'Église), il serait contre-productif de travailler l'un contre l'autre si, bien entendu, c'est réellement le bien-être de cette « matière première » que l'Église et l'État recherchent. Ainsi, l'exigence de responsabilité invite l'Église à ne pas démissionner du « terrain politique », dans la mesure où la doctrine sociale de l'Église catholique, par exemple, comme le soulignait le Pape Jean-Paul II, s'occupe de l'homme en tant qu'intégré dans le réseau complexe de relations des sociétés modernes, en tant qu'être social³.

Léon de Saint Moulin brosse, dans ce sens, un parcours historique sur l'évolution de la justification par l'Église de ses interventions en matière sociale. Les interventions de l'Église en matière sociale ne sont pas étrangères à l'évangile dont elles tirent, au contraire, leur raison d'être. Et Rigobert Minani renchérit en plaçant l'homme au centre de l'action politique et des préoccupations de l'Église. À considérer les actions symboliques et les prises de position du Pape François, Minani estime que l'Église, dans la mesure où elle est porteuse de certaines valeurs, fait et devrait faire de la politique sans, évidemment, se laisser prendre en otage par les impératifs de rapports de force, pour paraphraser Cabestrero⁴. L'enjeu se trouve ainsi dans la manière de faire cette politique. L'Église d'Afrique devrait s'inspirer des actions prophétiques que le Pape François pose depuis son élection en 2013.

Pour approfondir la question de l'engagement politique responsable de l'Église, Anne-Marie Mukwayanzo Mpundu, s'appuyant sur le cas de la RD Congo, réfléchit sur les élections comme lieu d'expression du citoyen libre : la conjonction des efforts État-Église pour des élections réussies. Étant donné le rôle non négligeable que les églises jouent dans l'organisation des élections (conscientisation, accompagnement des électeurs, participation au sein du Bureau de la Commission Électorale Nationale Indépendante), elles doivent trouver le moyen de collaborer

3 Cf. L'Encyclique du Pape Jean-Paul II, *Centesimus annus*.

4 Teofolo CABESTRERO, *op. cit.*, p. 9.

avec l'État pour qu'un processus aussi déterminant dans la promotion du bien commun aboutisse à bon port.

Philémon Mwamba, dans la dernière conférence, part d'un constat patent pour élaborer sa réflexion : la religiosité presque hors pair du peuple congolais. « Vers quel avenir pour le peuple congolais en grande majorité croyant ? », s'interroge-t-il, s'attelant en même temps à définir le rôle des acteurs politiques et de l'Église dans cette marche vers un avenir radieux. Mais cette religiosité se greffe malheureusement sur une certaine incohérence de vie très désolante, quand on sait qu'aussi bien les acteurs politiques que les citoyens ordinaires, la majorité des Congolais sont croyants. Pourquoi alors le bien commun ne s'impose-t-il pas comme règle de conduite ? C'est le défi colossal à relever !

Peut-être faut-il se réapproprier, comme le souligne Kā Mana dans sa réflexion sur « Église et société en Afrique », les exigences éthiques inhérentes à la foi en vue d'un développement que l'auteur qualifie d'holistique.

Bonne lecture ! Et l'équipe de la Rédaction vous dit, à septembre prochain ; avec un numéro sur l'éducation. Entre-temps, *Congo-Afrique* souhaite une bonne « trêve estivale » à tous ses lecteurs qui prendront quelque temps de vacances ! ■